

Attestation d'études collégiales

Trouble du spectre de l'autisme

Cahier d'information



Gr. 110

- Programme de perfectionnement
- Mode d'enseignement
Entièrement à distance
- Formation à temps partiel
de soir

Formation continue et services aux entreprises

1545, boul. Le Corbusier (2^e étage)
Laval (Québec) H7S 2K6

tsa@cmontmorency.qc.ca
www.fcontinue.qc.ca

Table des matières

Point d'information.....	2
Grille programme	3
Conditions d'admission.....	4
Processus d'admission	5
Documents d'admission	6
Foire aux questions	7

Point d'information

- Niveau de sanction : Attestation d'études collégiales (AEC)
- Durée : 330 heures (3 sessions)
- Début : **18 janvier 2027**
- Fin : **5 mai 2028**
- Formation temps partiel de soir
- Formation entièrement à distance en mode synchrone
- Horaire : vous devez être disponible 2 soirs par semaine de 18h30 à 21h30.
- Nombre de cours : 5

★ **Formation réservée aux résidents des régions de Laval, Laurentides, Lanaudière et Nord de Montréal.**

Mode d'enseignement à distance (synchrone)

Cette formation sera offerte à distance. Vous devez donc avoir accès à un ordinateur personnel muni d'une caméra, d'un micro et d'une connexion internet haute vitesse. Votre présence est requise à chaque séance selon l'horaire établi par le Collège.

Le Collège Montmorency utilise l'environnement Windows. La suite Microsoft 365 vous est offerte gratuitement le temps de votre formation. Pour une utilisation optimale de ces outils, il est préférable d'avoir un ordinateur qui fonctionne sous ce même environnement. Les ordinateurs de type Chromebook et Apple ainsi que les tablettes et les cellulaires ne vous permettront pas d'utiliser adéquatement toutes les fonctionnalités de la suite Microsoft 365. Le Collège Montmorency utilise l'environnement Windows, et la suite Microsoft 365 vous est offerte gratuitement le temps de votre formation. Cependant, pour une utilisation optimale de ces outils, il est préférable d'avoir un ordinateur qui fonctionne sous ce même environnement. Les ordinateurs de type Chromebook et Apple ainsi que les tablettes et les cellulaires ne vous permettront pas d'utiliser adéquatement toutes les fonctionnalités de la suite Microsoft 365.

Horaire

Vous devez être disponible 2 soirs par semaine de 18h30 à 21h30. Votre présence est requise à chaque séance selon l'horaire établi par le Collège.

Description des cours du programme

Le programme AEC – Trouble du spectre de l'autisme est une **formation de spécialisation destinée à des intervenants œuvrant dans un milieu où il y a des personnes autistes.**

Pour consulter la description des cours du programme Trouble du spectre de l'autisme, veuillez accéder au site du Collège en cliquant sur le lien suivant : [Grille de cours](#)

Grille de programme

Trouble du spectre de l'autisme Groupe 110

¹Début de la formation : 18 janvier 2027 **Fin de la formation :** 5 mai 2028
Durée de la formation : 330 heures (3 sessions)

Horaire : Lundi et mercredi – 18h30 à 21h30					
BLOC 1	18 janvier 2027	au	4 juin 2027	Hiver 2027 19 semaines	
Statut : Temps partiel					
No. du cours	Titre du cours			Pondération	Heures
351-H12-VL	La structure interne de la pensée TSA			2-2-2	= 60 h
351-H13-VL	Les troubles du spectre de l'autisme			2-1-3	= 45 h
				TOTAL	= 105 h
Congé(s) :	1 ^{er} au 5 mars, 26 mars et 29 mars.				

Horaire : Lundi et mercredi – 18h30 à 21h30						
BLOC 2		16 août 2027	au	22 décembre 2027	Automne 2027	19 semaines
Statut : Temps partiel						
No. du cours	Titre du cours				Pondération	Heures
351-H22-VL	Approches, interventions, programmes auprès des TSA				2-1-3	= 45 h
351-H33-VL	Soutien à la personne ayant un TSA et à sa famille				2-2-2	= 60 h
					TOTAL	= 105 h
Congé(s) :	6 septembre et 11 octobre.					

Horaire à déterminer						
BLOC 3		17 janvier 2028	au	5 mai 2028	Hiver 2028	15 semaines
Statut : Temps partiel						
No. du cours	Titre du cours		Préalable(s)	Pondération	Heures	
351-H34-VL	Projet intégré d'intervention et application d'outils cliniques		351-H12-VL	1-7-1	=	120 h
			351-H13-VL			
			351-H22-VL			
			351-H33-VL			
				TOTAL	=	120 h
Congé(s) :	28 février au 3 mars.					

¹ Ce calendrier peut être modifié

Conditions d'admission

Conditions générales d'admission

- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP)
OU
- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou une formation jugée suffisante par le Collège **ET** :
 - Pendant au moins deux sessions consécutives :
 - avoir interrompu ses études à temps plein, ou
 - avoir poursuivi des études postsecondaires à temps plein, ou
 - avoir interrompu ses études à temps plein pendant une session et poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant une session

Conditions particulières d'admission

→ Détenir l'un des diplômes suivants :

- Diplôme ou attestation d'études collégiales en Techniques d'éducation spécialisée, Technique de travail social, Soins infirmiers, Interventions en délinquance, Techniques d'éducation à l'enfance;
- Certificat ou baccalauréat universitaire en psychologie, psychoéducation, travail social ou criminologie.

→ Les personnes n'ayant pas les diplômes requis, mais possédant des diplômes connexes ou des expériences adéquates pourront présenter une demande d'admission.

→ **Avoir accès à un milieu de pratique dans le domaine du TSA afin de pouvoir effectuer les travaux exigés dans le programme ainsi que pour le projet intégré d'intervention. L'étudiant·e a la responsabilité de trouver son milieu.**

Frais de formation*

- **Ouverture du dossier** : 30\$ (payable lors du dépôt de dossier au SRAM, non remboursable)
Un frais supplémentaire de 50\$ peut vous être facturé si vous n'êtes pas en mesure de fournir l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Pour plus d'information :
<https://www.sram.qc.ca/fr/tout-sur-la-demande-admission/documents-requis-frais/documents-requis>.
- **Total des frais de programme (excluant le matériel)** : 233,60\$
 - Frais afférents par cours : 46,72\$ x 5 cours
- **Matériel et volumes (approximatif)** : 200\$

**Frais non remboursable. Les prix sont sujets à changement sans préavis.*

Processus d'admission

Étapes

1 Séance d'information

2 Dépôt du dossier de candidature

Vous devez déposer votre admission en ligne par l'entremise du Service régional d'admission du Montréal Métropolitain (SRAM) pendant la période de demande d'admission prévue.

**Période de demande
d'admission :**

Du 6 juillet 2026 au 4 janvier 2027*

**Les candidatures seront traitées au fur et à mesure
que les demandes se complètent.*

Comment déposer son dossier de candidature?

⇒ Dirigez-vous sur la page Web du programme : [AEC Trouble du spectre de l'autisme](#)

⇒ Cliquez sur « [Demande d'admission](#) »

FORMATION CONTINUE Informations sur le programme	Par courriel : tsa@cmontmorency.qc.ca
SRAM Informations pour procéder à une demande d'admission ou obtenir de l'information sur votre dossier d'admission	Par courriel : service-admission@sram.qc.ca Par téléphone : 514 271-2454 Instructions pour soumettre une demande d'admission: https://www.sram.qc.ca/fr/tout-sur-la-demande-admission/procedure-admission/formation-continue

3 Entretien

Vous serez convoqué à une rencontre individuelle par vidéoconférence d'une durée de 15 minutes.

4 Décision d'admission

Une semaine après l'entretien.

Documents d'admission

Documents de candidature	
☐	Une lettre de motivation (expliquant votre intérêt pour le programme d'études).
☐	Un curriculum vitae (C.V.)

Documents scolaires	
Si vous avez une formation scolaire <u>au Québec</u> :	
☐	Votre code permanent (le SRAM accède à votre relevé secondaire et collégial)
☐	Dernier relevé de notes de l'université, s'il y a lieu.
Si vous avez une formation scolaire <u>hors Québec</u> :	
☐	Diplômes d'études et relevés de notes de votre pays d'origine dans votre langue d'origine
☐	Diplômes d'études et relevés de notes de votre pays d'origine traduits en français (par un traducteur agréé)
☐	Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec, s'il y a lieu.

Documents – Statut légal au Canada	
Statut	Documents à fournir
☐ Citoyen(ne) canadien(ne) né(e) au Canada	Aucun document à fournir
OU	
☐ Résident(e) permanent(e) ou citoyen(ne) canadien(ne) né(e) à l'extérieur du Canada	Carte de résident permanent (recto verso) ou certificat de citoyenneté canadienne (recto verso)

Documents - Statut de résidence au Québec	
Statut	Documents à fournir
☐ Né(e) ou adopté(e) au Québec	Aucun document à fournir
OU	
☐ Résident(e) permanent(e)	Le certificat de sélection du Québec (CSQ)
OU	
☐ Citoyen(ne) canadien(ne) né(e) à l'extérieur du Canada	Carte d'assurance maladie

Foire aux questions

→ Si je suis un parent et que j'ai un enfant autiste, est-ce la bonne formation pour moi afin d'en apprendre davantage sur les différentes facettes de l'autisme de mon enfant ?

Non. Cette formation est un programme de perfectionnement s'adressant à des gens qui possèdent déjà une formation en éducation spécialisée, éducation à l'enfance, travail social, etc. Les futurs élèves doivent avoir accès à un milieu accueillant des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme et souhaitant enrichir leurs connaissances et développer leurs compétences.

Toutefois, si vous êtes un parent et que vous répondez aux critères d'admission, vous êtes le bienvenu!

Si vous ne répondez pas aux critères d'admission, voici quelques ressources pour vous :

- Fédération québécoise de l'autisme (Accueil - Fédération québécoise de l'autisme)
- Parent j'écoute (Parent j'écoute | Autisme Québec (autismequebec.org))
- Institut universitaire DI-TSA (Institut Universitaire DI TSA (institutditsa.ca))
- Aide Canada (Ressources utiles de la bibliothèque d' AIDE Canada pour les parents d'enfants autistes)

→ Si je ne travaille pas présentement dans un milieu qui accueille des personnes ayant un TSA, puis-je tout de même suivre la formation ?

Oui. Néanmoins, vous devrez absolument avoir accès à un milieu de pratique afin de pouvoir effectuer les différents travaux exigés dans les cours et pour effectuer le projet intégré d'intervention. L'étudiant a la responsabilité de trouver son milieu de pratique.

→ Est-ce qu'il y aura des cours durant l'été ?

Non, en automne et en hiver seulement.

→ Quel diplôme vais-je obtenir lorsque j'aurai réussi tous les cours ?

Une attestation d'études collégiales (AEC) – Perfectionnement - Troubles du spectre de l'autisme.